



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE FIN DE RESTRICTION TEMPORAIRE DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

RÉGIE DU SDDEA - COPE de Fontvannes
Commune de Fontvannes

Le 27 mars 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, par avis distribué dans les boîtes aux lettres en janvier 2025 et par les affichages en mairie, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été demandée par les services de l'État dans la commune de Macey. En effet, les teneurs en nitrates constatées dans l'eau distribuée par votre service d'eau étaient supérieures à 50 mg/L, valeur de conformité fixée par la réglementation en vigueur.

Les prélèvements réalisés sur votre réseau de distribution indiquent une teneur en nitrates de 50 mg/L en Mars 2025. Par conséquent, compte tenu de la conformité de la qualité de l'eau distribuée,

La distribution d'eau embouteillée est temporairement suspendue.

La ressource en eau étant très vulnérable et sujette à des variations saisonnières des teneurs en nitrates, la surveillance accrue de la qualité de l'eau distribuée se poursuit et une distribution d'eau embouteillée serait de nouveau proposée si la teneur en nitrates redevenait supérieure à 50mg/L. Vous en serez informés par un nouveau communiqué.

Pour votre information, une étude est en cours pour la recherche d'une solution technique pérenne afin de rétablir la qualité de l'eau distribuée.

La Régie du SDDEA – COPE de Fontvannes se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Président du COPE,
P. GAUVAIN

Le Directeur général de la Régie du SDDEA,
S. GILLIS